

Décision unanime des associés fondateurs Dispense d'un Commissaire aux apports

Les soussignés :

- Monsieur SAKERA Alfoussenou, né le 03/02/2000 à Nouakchott (MAURITANIE),
demeurant au [REDACTED] de nationalité Française,
célibataire,
- Monsieur KAHRAMAN Bunyamin, né le 20/01/2000 à Agri (TURQUIE), demeurant
au [REDACTED] de nationalité Turque,
célibataire,

Associés fondateurs de la société par actions simplifiée **ROCORE CONSTRUCTION** en
cours d'immatriculation.

Ceux-ci ont convenu de constituer une société par actions simplifiée moyennant le ou les
apports en biens divers suivants :

Monsieur KAHRAMAN Bunyamin, né le 20/01/2000 à Agri (TURQUIE), demeurant au [REDACTED]
[REDACTED], de nationalité Turque, célibataire,

- Apporte : Une unité centrale Acer TC-1660, un écran AOC 27G2 et une imprimante
Epson WF-7610.
- Evalué à : 500 euros.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Les soussignés, constatant à l'unanimité :

- Qu'aucun des apports en nature ci-dessus décrits n'a une valeur supérieure à 30 000 €,
- Et que la valeur totale de l'ensemble des apports en nature n'excède pas la moitié du
capital social,

décident, en application des dispositions applicables, de ne pas recourir à un commissaire aux
apports pour l'évaluation de ces apports.

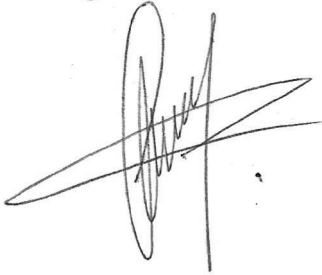
Toutes les décisions sont adoptées à l'unanimité des associés.

AS BK

Les présentes seront annexées aux statuts de la société à constituer.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 20/07/2027

Signature associé

A stylized handwritten signature consisting of a large loop on the left and several vertical strokes on the right.

KAHRAHAN Benjamin

Signature associé

SAKERA Apoukremou

A handwritten signature starting with a large 'S' followed by a horizontal line.

AS R12